

Date de dépôt : 6 octobre 2011

Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition contre le renvoi d'une famille
dans son pays d'origine

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 juin 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

La famille Farhande-Jorma, composée de la maman Mahine Jorma, d'un frère Hossen Farhande né le 19.9.1977, souffrant d'un handicap mental, et de Samine Farhande née le 19.9.1980, étudiante à l'école de culture générale Henry-Dunant, qui rencontrait des difficultés insurmontables dans son pays d'origine l'Iran, est venue, en situation de détresse humaine en Suisse il y a 5 ans.

Cette famille a reçu aujourd'hui un avis de renvoi immédiat de Suisse.

Cette décision a causé un immense émoi et une profonde tristesse dans l'entourage et parmi les amis de cette famille, intégrée dans notre pays.

Les soussigné(e)s demandent respectueusement aux autorités la suspension pour des raisons humanitaires de ce renvoi.

N.B. : 5100 signatures

Ecole de Culture Générale Henry-Dunant

Secrétariat

Avenue Edmond-Vaucher 20

1203 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Lors du dépôt de la pétition le 19 février 2002, la famille Farhande-Jorma était menacée de renvoi dans son pays d'origine, l'Iran.

Depuis lors, la situation des membres de la famille a favorablement évolué. Ils ont dans un premier temps été mis au bénéfice d'une admission provisoire, en raison du caractère illicite du renvoi en Iran. Puis le 28 janvier 2008, la jeune Samine Fahrhande a obtenu une autorisation de séjour pour cas de rigueur; le 3 novembre de la même année, elle a été naturalisée. Le 23 février 2010, Madame Jorma et son fils Hossein, sur proposition de l'office cantonal de la population, ont été mis au bénéfice d'une autorisation de séjour en application de l'article 84, alinéa 2, de la loi fédérale sur les étrangers.

Notre Conseil se plaît à relever que les trois membres de cette famille sont désormais bien intégrés dans notre pays. Madame Jorma a une occupation au sein de la fondation Foyer-Handicap.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER